



ARRETE N° 4-2025

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'AGENTS DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire de Jardres,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2017 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2017,

Vu l'arrêté n° 6-2023 en date du 21 février 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 4 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au **grade d'agent de maitrise principal**

| N° | NOM et Prénom | Homme ou Femme | Grade actuel | (le cas échéant) Date de l'examen professionnel | Date d'effet de l'avancement |
|----|---------------------|----------------------|------------------------|---|------------------------------------|
| 1 | BEJAUD Raphael..... | H | AGENT DE MAITRISE..... | ././..... | 01.06.2025 |
| 2 | FOUCHÉ Sandrine | ...F... | AGENT DE MAITRISE | ././..... | 01.06.2025 |
| 3 | STEFANINI Cyrille | H | AGENT DE MAITRISE | ././..... | 01.06.2025 |

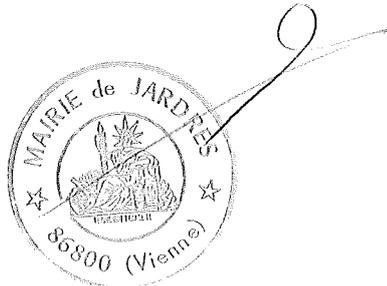
Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

| Effectif considéré | Répartition | |
|---|-------------|--------|
| | Hommes | Femmes |
| Effectif du grade d'origine | 2 | 1 |
| Agents du grade d'origine « promouvables » | 2 | 1 |
| Agents inscrits au présent tableau d'avancement | 2 | 1 |
| Effectif du grade d'avancement | 2 | 1 |

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à JARDRES, le 13 mai 2025
Le Maire,

Jean-Luc MAERTEN



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

3 rue de la Mairie 86800 JARDRES
Tel 05.49.56.70.56
contact@jardres.fr - www.jardres.fr